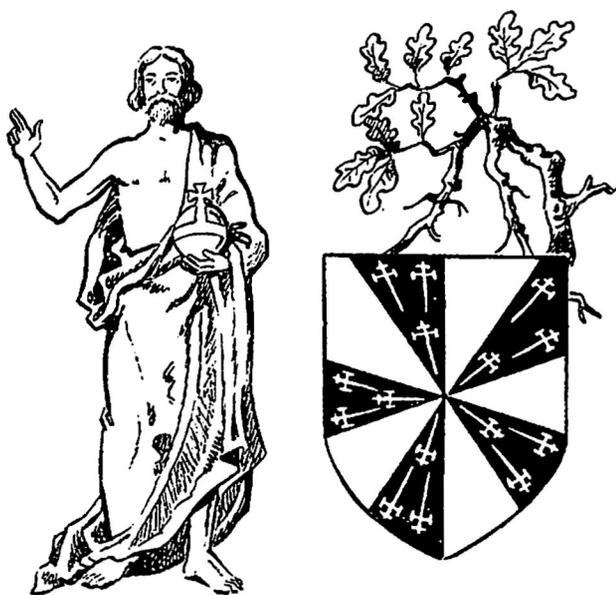


# Un cartulaire de Petit-Enghien 1762

---

Daniel SOUMILLION, Ir.  
Licencié en Histoire



Armoiries de Petit-Enghien  
(A.R. du 25 février 1924)

*L'écu d'Enghien est suspendu à une branche de chêne feuillue au naturel et accompagnée à dextre d'un sauveur du monde de carnation vêtu de gueules bénissant et tenant un monde d'argent.*

# Un cartulaire de Petit-Enghien 1762

---

## BIBLIOGRAPHIE

A.P.P.E., ms. fr. 19 x 31 cm, papier. *Cartulaire des biens et rentes appartenantes aux pauvres et églises de Petit-Enghien renouvellez par Jean-Baptiste De Hu clercq marguillier dudit à l'intervention de mayeur et Echevins l'an 1762.*

Belle écriture d'une même main. Le texte est divisé en alinéas numérotés de 1 à 63 pour la première partie et de 1 à 31 pour la seconde. Le document comporte une première partie de 23 pages et une deuxième partie de 14 pages, toutes numérotées. L'ensemble est cousu.

Les noms de lieux ou de personnes sont très souvent écrits sans majuscules. Comme indiqué au début de la transcription, nous avons respecté la graphie du manuscrit; dans les cas douteux, nous avons opté pour la majuscule. Les accents graves, aigus et circonflexes sont souvent manquants. Les abréviations sont figurées dans la transcription au moyen de parenthèses.

AERTS E., *Monnaies, crédits et finances dans les Pays-Bas méridionaux (1500-1550) dans L'escarcelle de Charles Quint Monnaies et Finances au XVIe siècle*, cat. Exposition de la Banque Nationale, 2000.

CAPPELLI A., *Cronologia cronografia e calendario perpetuo*, Milan, 1988.

DAYEZ M., *La paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien Les curés des quatre derniers siècles* dans ACAE, t. 27, 1991.

Id., *La paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien Les vicaires au fil des ans* dans ACAE, t. 28, 1992.

DELANNOY Y., *Un compte de l'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien 1609-1610*, dans ACAE, t. 21, 1983-1985.

Id., *Moulins et meuniers de la ville d'Enghien* dans *ACAE*, t. 25, 1989.

GODDING P., *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du 12e au 18e siècle*, Bruxelles, 1987.

JADIN P., *Eglise Saint-Laurent à Haut-Ittre en Brabant s.l.n.d.*, éd. partielle dans *CHIREL*, t. 16, 2002.

MOUCHET P., *La table des pauvres de Hennuyères (Braine-le-Comte): 1578-1792* dans *BCHEB* n° 10, septembre 2002

PEDE R., *Les dames d'Aywières et leur patrimoine braïnois* dans, revue du *CHIREL*, t. 11, 1997.

PRINGELS P., BOSMAN M.-L., *Tableaux généalogiques peints des saintes Renelde, Gudule et Waudru, Ham juxta Sanctas, Saintes*, 1997.

SOU MILLION D., *La seigneurie de Warelles* dans *ACAE*, t. 32, 1998.

Id., *Le bois de Strihoux* dans *ACAE*, t. 31, 1997.

VERBESSELT J., *Het Parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13de eeuw*, t. 27, Bruxelles, 2001.

#### ABREVIATIONS

ACA	Archives et Centre Culturel Arenberg
ACAE	Annales du Cercle Archéologique d'Enghien
APPE	Archives Paroissiales de Petit-Enghien
ARB	Académie Royale de Belgique
BCAE	Bulletin du Cercle Archéologique d'Enghien
BCHEB	Bulletin du Cercle d'Histoire Enghien-Brabant
CHIREL	Centre d'Histoire Religieuse du Brabant wallon
CRH	Commission Royale d'Histoire
HOLVEO	Het Oude Land van Edingen en Omliggende

## INTRODUCTION

Les cartulaires de l'ancien régime, dans le cas qui nous occupe, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, offrent de nombreuses informations, d'ordre toponymique et patronymique, sur l'époque concernée. L'édition d'un cartulaire des biens appartenant à l'église et aux pauvres de Petit-Enghien en 1762 permet effectivement de relever l'identité de nombreux habitants et de lieux-dits de cette paroisse. Les institutions, organisations religieuses et pouvoirs seigneuriaux ou ecclésiastiques apparaissent également dans cette revue lointaine du village.

En première page et d'une écriture soignée, le document s'intitule :

*Cartulaire des biens et rentes appartenantes aux pauvres et églises de Petit-Enghien renouvellez par Jean-Baptiste De Hu clercq marguillier <sup>(1)</sup> dudit à l'intervention de mayeur et Echevins l'an 1762 <sup>(2)</sup>.*

Le cartulaire concerne donc deux institutions distinctes, à savoir l'*Eglise* de Petit-Enghien et la *Table des Pauvres* du même lieu. Dans l'ancien régime, une part fort importante de ces ressources consistait en rentes, dues par des individus ou des institutions et dont les origines remontaient à des décennies, voire des siècles <sup>(3)</sup>.

Les contrats de rentes sont nés, à la fois du besoin de crédit des particuliers, des autorités seigneuriales, principautaires ou

---

(1) J-B. Dehu occupait cette fonction, au moins depuis 1731, puisque le semainier de la paroisse (1731/1736) mentionne *En ce livre sont contenus messes... qui sont faites... par moi Verté pasteur et Jean baptiste Dehu clercq dudit lieu commencent le 8 juillet 1731*. On retrouve la signature du même personnage, près de quarante années plus tard, en 1769, concernant les biens d'église. APPE, K2. Le marguillier, à l'époque sacristain ou bedeau, administrait aussi le temporel. En aucun cas il ne disait la messe. L'abbé Nicolas Verté fut curé de Petit-Enghien de 1731 à 1743. M. DAYEZ, *La paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien Les vicaires au fil des ans* dans ACAE, t. 28, 1992, p. 56.

(2) APPE, ms. fr. 19 x 31 cm. Le papier est filigrané, à gauche d'une couronne surmontant les lettres G R, à droite d'un emblème au lion portant un glaive à côté d'un personnage casqué, le tout surmonté de la mention *Pro Patria*. La première partie du manuscrit - nous le verrons - concerne les biens des pauvres de Petit-Enghien et est paginée de 1 à 22. La seconde partie concerne les biens de l'église de Petit-Enghien et comporte 15 pages, dont la 14<sup>e</sup> n'existe pas (passage de 13 à 15 sans feuille manquante).

(3) Très couramment les clercs, rédacteurs des livres de rentes, sont dans l'impossibilité de définir l'origine d'une fondation au bénéfice de l'église, de la paroisse ou des pauvres. L'article 4 ci-après est exemplatif, la rente concernée étant due *depuis passé 50 ans*.

municipales et, par ailleurs, du commerce de l'argent qui visait à placer les capitaux par achat de rentes.

Un *vendeur* -l'emprunteur- promettait une rente à un *acheteur* qui remettait au premier un capital en échange d'un intérêt. Ce dernier variait en fonction de la durée du contrat. Pour une rente perpétuelle le taux était plus faible que pour une rente viagère <sup>(4)</sup>. Un emprunt ou une rente *au denier 10* signifiait un intérêt de 1 denier par 10 deniers de capital, soit 10 %; l'emprunt *au denier 5* entraînait 1 denier d'intérêt pour 5 de capital, soit 20 %.

Inversement, le rachat d'une rente *au denier 16* signifiait que pour 1 denier d'intérêt il fallait rembourser 16 deniers de capital. Dans le cas d'un intérêt annuel de 100 deniers, l'emprunteur pouvait donc racheter son emprunt en payant 1600 deniers de capital.

La rente, généralement payée en argent s'acquittait également en nature - chapons, oisons, etc. -. La durée pouvait se limiter à une ou deux vies, elle était héréditaire ou non, perpétuelle ou à rachat. Le défaut de paiement de la rente était sanctionné par la saisie de l'assiette, à savoir le bien, toujours mis en garantie lors de l'établissement du contrat. Cette matière juridique complexe a été brillamment traitée par Godding <sup>(5)</sup>.

Quant aux biens de *pauvres* de Petit-Enghien, rappelons que les *Tables des Pauvres* ou des communs pauvres, encore dénommées *Table du Saint Esprit* ou Charités, prenaient en charge les plus démunis de la paroisse ou de la communauté villageoise. Ces "bureaux de bienfaisance" fondés vers la fin du XIIIe siècle, étaient administrés par deux mambours et un

---

(4) E. AERTS, *Monnaies, crédits et finances dans les Pays-Bas méridionaux (1500-1550)* dans *L'escarcelle de Charles Quint Monnaies et Finances au XVIIe siècle*, cat. exposition de la Banque Nationale, 2000, pp. 59-63.

(5) L'ouvrage du professeur Godding a été publié par l'A.R.B., P. GODDING, *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du 12e au 18e siècle*, Bruxelles, 1987. Les notions de rentes, prêts, usures, mort-gage et l'importante position de l'église médiévale en la matière, sont détaillées aux pages 472 et suivantes. Le dernier colloque du *Centre Européen des Etudes Bourguignonnes*, tenu à Chalon-sur-Saône en septembre 2002, a également traité de ces questions, en particulier la communication du professeur Henri Dubois (publication attendue en 2003).

clerc qui tenaient les écritures. Ils étaient élus pour des périodes variant de un an à plusieurs années. La *Table des Pauvres* disposait de rentes, cens et fonds divers, octroyés par don ou par le magistrat. Elle formait avec l'église, et parfois l'hôpital (non-existant dans le cas présent), *les trois membres pieux* de la paroisse<sup>(6)</sup>.

Au dos de la feuille de couverture, nous trouvons une mention plus tardive, du 23 mars 1834:

*Pierre Joseph Cornet journalier à Petit Enghien à titre de Virginie harcq son épouse. Melanie harcq seulement âgée de 18 ans - aux enfans delaisiés par Jean Joseph harcq. Fondation de 36 sous l'an.*

La première partie n'indique pas clairement si elle concerne les biens des pauvres ou de l'église? L'article 47 (f° 17) précise que c'est bien de la Table des pauvres qu'il s'agit. De la même façon, l'article 17 de la seconde partie (f° 6) précise dans le détail des revenus ... reste au profit de l' "église" pour pain vin et luminaire... 45 patars.

Le document est un renouvellement (1762) d'un cartulaire plus ancien dont la date d'origine n'est pas mentionnée. Il est composé comme suit:

Première partie (f° 1 à 22) relative aux biens de la *Table des Pauvres*:

<i>Premier rentes non franche echeante au Noël sous Bierges</i>	f° 1
<i>Autres rentes non franchises sous Petit-Enghien encheantes</i>	f° 5
<i>Autres rentes non franchises, sous Petit-Enghien escheantes a la St. J.-Baptiste</i>	f° 10
<i>Herines</i>	f° 12
<i>Autres rentes franchises nouvellement acquises avec argent provenant des remboursement des rentes tant en grains qu'en argent escheantes a divers tems a Petit-Enghien</i>	f° 13
<i>Memoires des rentes remboursees, avec les capitaux deniers desquelles on a acquise cette dernière</i>	f° 15

---

(6) P. JADIN, *L'église Saint-Laurent à Haut-Itre en Brabant*, s.l.n.d.; éd. partielle dans CHIREL, t. 16, 2002, p. 171. P. MOUCHET, *La table des pauvres de Hennuyères (Braine-le-Comte): 1578-1792* dans BCHEB n° 10, septembre 2002, p. 135.

*Bierges* f° 18

*Autre rentes non franchises en bled escheantes  
a la St. Jean-Baptiste* f° 19

*Autres rentes en bled Escheantes au Noël pour être distribué  
au Jour des obits* f° 20

Deuxième partie (f° 1 à 15) relative aux biens de l'Eglise :

*Cartulaire des biens et rentes appartenant a l'Eglise  
de Petit-Enghien renouvellez en l'an 1762 par  
Jean Baptiste Dehu clercq dudit lieu, a l'intervention  
des mayeur et echevins Pr[emier] rentes non franchises  
sous Petit-Enghien* f° 1

*Enghien* f° 4

*Tolembeque* f° 5

*Bierges* f° 5

*Autres rentes franchises appartenantes a laditte Eglise,  
echeantes a divers tems, provenant tant des emplois  
de plusieurs petites rentes remboursees que de nouvelles  
fondations, faites depuis peut, par plusieurs bonnes personnes  
Pr[emier]* f° 6

*Memoire des rentes remboursees avec les capitaux  
desquelleson a acquise celle-cy* f° 11

*Steenkerque* f° 12

*Declaration des rentes remboursees* f° 13

## TRANSCRIPTION

### I - Table des Pauvres de Petit-Enghien

f° 1

*Premier rentes non franche[s]<sup>(7)</sup> echeante au noël  
sous Bierges<sup>(8)</sup>*

*1 - Les héritiers martin ghem sur un bonnier<sup>(9)</sup> de pature<sup>(10)</sup> amaisonné a present de plusieurs maisons, et bien applanté d'arbres a fruits tenant en totalité, a la rue du seigneur<sup>(11)</sup> au seigneur de musinghe<sup>(12)</sup>, a Jean baptiste ost a Joseph mahy et a [ ] doivent a jour du noel* xxv s

*2 - La veuve et hoirs du Sr le grand, demeurant a Chievre, auparavant le S<sup>r</sup> de vieleuze sur noeuf journaux de terre en pret, sur le laye<sup>(13)</sup>, tenant aux pauvres de Bierges au chapitre*

---

(7) Une rente *non franche* - à l'encontre d'une rente franche - est soumise à l'impôt. La rente était considérée comme un bien immobilier. Les montants des tailles étaient réparties par paroisse, selon les ordonnances princières ou seigneuriales, soit sur la superficie des terres, le nombre de têtes de bétail ou d'autres clés de répartition.

(8) Ainsi que le veulent les règles de la C.R.H., les abréviations ou les mots manquant ont été notés dans la transcription au moyen de crochets. Par contre, ces mêmes règles prévoient la correction des majuscules et de la ponctuation. Nous avons préféré respecter strictement ce texte du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans aucun aménagement. Par contre, dans la table onomastique en fin d'article et dans le plan du manuscrit, présenté ci-avant, les majuscules ont été appliquées.

(9) Concernant les mesures agraires, bonnier, journal, etc. nous renvoyons à l'annexe 1 ci-après.

(10) Voir J. CHEVALIER, *Vaine pâture, regain et commun pâturage à Ollignies sous l'ancien régime*, dans *Annales du Cercle d'Histoire de l'Entité de Lessines*, t. 6, 1999, pp. 57-109.

(11) L'actuelle *rue du Seigneur* à Petit-Enghien est très courte et part de la *rue Fontaine à Louche* pour se terminer à la *rue de Procession*. Néanmoins, dans l'ancien régime chrétien, beaucoup de rues portaient le nom de *rue du Seigneur*. Il est donc probable que le lieu cité ici ne correspond en rien avec l'actuelle rue du même nom. C'est pourtant bien possible que ce soit le cas. En effet, les deux rues citées constituent avec, la rue du Seigneur actuelle, le tracé du Vieux chemin de Halle à Enghien (avant la chaussée), c'est à dire le principal chemin qui traverse la localité. Il arrivait souvent que le seigneur du lieu avait juridiction sur les chemins et c'était le plus souvent le cas sur les chemins les plus importants, raison pour laquelle certains chemins étaient appelés "rue du Seigneur".

(12) En 1765 la seigneurie de Mussain était aux mains de la famille Vanderhaegen de Mussain. Cette seigneurie et son château se situent au nord de Saintes et au sud du Bois de Stéhou. Plan Rebecq 39/1, éch. 1/10000e, IGN 1955.

(13) *Laye* ou *laie*, ici dans le sens de réserve concédée à une personne autorisée à y prélever du bois ou taillis.

*de Sainte Waudru de mons <sup>(14)</sup> et a maximilien melo, tenus a ferme par martin de Stray et Denis Bascour, depuis passé 50 ans doivent audit jour se paie par martin de Stray fermier*  
viii l vii s

f° 2

*3 - Laditte veuve et hoirs du Sr le grand a chievre auparavant les hoirs gabriel d'Espagne sur cinq journaux de terre labourable, ci devant amaisonné tenant au grand chemin d'hal a Enghien, assé pres du sarteau <sup>(15)</sup>, a une ruelle aux biens de la cense deltrompe <sup>(16)</sup> et a pierre Joseph vastersaeghe, tenus a ferme par ledit destray depuis passé 50 ans, doivent audit jour*  
ii l xxii s vi ds

*4 - Item laditte veuve et hoirs dudit S' le grand demeurant a chievre, auparavant lesdits hoirs gabriel d'Espagne sur demy bonnier de pature tenant a laditte ruelle a Jean ost au Sr maetens d'Enghien <sup>(17)</sup>, a pierre Joseph vastersaeghe, et a la partie precedente, occupée par ledit destray depuis passé 50 ans, doivent audit jour*  
x s vi ds

*5 - Guillaume Camberlin <sup>(18)</sup>, a titre de sa fem(m)e comme aïant epousé la fille pierre mahy sur une maison et heritage contenant journal et demy, tenant a la ruelle de frâne <sup>(19)</sup> S'r Vanderhaegen, et a eux même, doivent audit jour*    xiii s vi ds

---

(14) Au XIIe siècle, le chapitre de Sainte-Waudru de Mons possédait en commun, avec celui de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, un domaine situé à Ham. M. BRUWIER, M. GYSSELING, *Les revenus, les biens et les droits de Sainte-Waudru de Mons à la fin du XIIe siècle*, dans *Bulletin de la CRH*, t. 121, 1956, pp. 287-288; J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13de eeuw*, t. 27, Bruxelles, 2001, pp. 402-412.

(15) Le lieu-dit *le Sartiau* se situe au sud de la route Enghien-Hal, à hauteur de Bierghes et à l'est de la route de Wisbecq. Plan Rebecq 39/1, éch. 1/10000e, IGN 1955.

(16) Josse Clément ("Bierghes 1660) exploita successivement les censes "de la Trompe" et de "la Laubecq". Cette dernière étant située près du puits de Sainte Renelde à Saintes, il est très probable que la cense deltrompe se trouvait dans la proximité de ce lieu. R. GOFFIN, *La famille Clément originaire du Pays d'Enghien* dans *ACAE*, t. 9, 1952-1954, p. 277.

(17) S'agit-il ici de l'abbé Augustin Maetens (1715-1751) auteur d'une brève histoire d'Enghien, ms. fr., II 4462, A. MAETENS, *Histoire d'Enghien*, 36 f°, Cat. Van Den Gheyn, 6440. Concernant ce personnage, voir E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, t. II, p. 117, 2. vol., Enghien, 1902-1905; notice du même auteur dans la *Biographie Nationale*, t. 13, col. 147.

(18) Probablement de la même famille, citons le premier vicaire de la paroisse de Petit-Enghien M. Camberlin, ordonné prêtre en 1738. M. DAYEZ, *La paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien Les vicaires au fil des ans* dans *ACAE*, t. 28, 1992, p. 56.

(19) L'article 5 indique bien "frâne". S'agit-il de la ruelle du "Frêne"?

6 - *Le Sr paridaens D'hal et le Sr Bertrand archiprêtre de grand mont* <sup>(20)</sup> *Curé d'apelterre* <sup>(21)</sup> *auparavant Adrien pletinckx sur demy bon(ie)r de terre labourable a prendre en plus grande partie gisant au Cailbié* <sup>(22)</sup>, *tenant aux dames de Ste Waudru, a martin destray et a eux même doivent audit jour* xv s vi drs

7 - *Les hoirs Joseph Vandighom auparavant les S<sup>rs</sup> pierre et nicolas golof* <sup>(23)</sup>, *sur trois journals de terre labourable gisant au pied de leu* <sup>(24)</sup> *tenant a la cure de Bierges, a francois Joseph mahy et a Jacques gerard, doivent audit jour* iii s iii drs

8 - *La cure de Bierges sur un demy bonnier de prêt tenant a la rue de deux cottes et a Jean maes, doit audit jour* viii s vi drs

9 - *Les hoirs Etienne le Soil sur leur maison et heritage d'un journal, au Sarteau, tenant aux hoirs Jean piquet, et de*

---

(20) Il s'agit ici du doyen de Grammont. Les archidiaconés du diocèse de Cambrai, au nombre de 6, étaient subdivisés en doyennés. Celui de Grammont relevait comme ceux de Hal, Chièvres, Tournai et Saint-Brice de l'archidiaconé de Brabant. M. MAILLARD, *Papauté, clercs et laïcs Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001, pp. 92-93. Avant 1559, les six diocèses étaient Amiens, Cambrai, Arras, Thérouanne, Liège et Tournai.

La création, par Philippe II en 1559, de dix-huit nouveaux évêchés, sous la juridiction du primat de Malines, maintenait nos régions dans le diocèse de Cambrai. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 2, 1949, p. 452.

(21) Appelterre-Eichem, auparavant dans le pays d'Alost, Brabant flamand, à l'ouest de Ninove, sur la route de Grammont.

(22) Il s'agit très probablement du Caremberg à Petit-Enghien, lié au nom de Caillebert ou Cailberg, bois prolongeant le bois de Strihoux. D. SOUMILLION, *Le bois de Strihoux*, dans ACAE, t. 31, 1997, pp. 98-99.

(23) Un chirographe de 1630, relatif à la seigneurie de Ham, fait état de cette famille résidant à Ham (Bierghes): *Seigneurie de Ham. Feu Jean Godlof comparait damoiselle Anne Poisseau, veuve de † Jean Golof et Nicolas Golof, son fils de 28 ans. Accord entre mère et fils au sujet d'une rente 20.3.1630*. Document sur parchemin, archive privée de Monsieur De Bonne.

Ce même Nicolas est encore qualifié de "prestor", originaire de Grammont: *Seigneurie de Ham comparait Jacques Le Noir, censier à Moutier, vend à Nicolas Goelof, prestor demeurant en la ville de Grammont, une rente assise sur... 3.1.1661*.

Remercions notre ami, Jean Lefevre (†), de nous avoir communiqué la liste de ces chirographes hennuyers, dont ceux concernés ici.

Maître Nicolas Godelof est surtout connu pour avoir fait édifier en 1663 la chapelle de Notre-Dame des 7 Douleurs à Saint-Pierre-Capelle, sur la route d'Enghien à Grammont. B. ROOBAERT, *De kapel van O-L-Vrouw van 7 Weeën te Sint-Pieters-Kapelle*, dans HOLVEO, 27e année, 1999, pp. 231-240.

(24) S'agit-il d'un lieu-dit dénommé "le pied du loup"? Un *Henricus Pideleu* est cité en 1187 à Saintes. Archives de l'Etat Beveren, Abbaye de Ninove, n° 5, f° 132 r.

*deux Cottés a guillaume piquet et aux veuve et hoirs Joseph vandighom doivent audit jour* xx s vi drs.

*10 - Pierre piquet auparavant guillaume son pere sur sa maison et heritage de deux bonniers au Sarteau tenant a la partie precedente a Jean buys et aux biens de la cense deltrompe doit audit jour* x s vi drs

f° 4

*11 - Francois joseph mahy auparavant les hoirs Jean maes, sur demy bonniers de terre tenant a la rue des deux cottés et aux hoirs thomas Roussiel, doit audit jour* xi s

*12 - Jacques latinus auparavant Anthoine son pere sur un demy bonnier de terre et pature cidevant amaisonné tenant au chemin allant du Sarteau au tilleulaubois <sup>(25)</sup> de deux cottés et de deux cottés a sa maison et heritage où il demeure doit audit jour au rachap au denier 16* ix l

*13 - Le seigneur D'ham <sup>(26)</sup> sur deux bonniers de terre et prêt, tenant au chemin du Sarteau au chapitre de sainte waudru et au clergé de bierges doit audit jour* [ ]

f° 5

*Autres rentes non franchises sous petit Enghien encheantes*

*14 - Pierre provot auparavant le seigneur de Warelles sur une maison et heritage d'un journal assés près de l'Eglise, tenant au grand chemin a la pature de la cure a la ruelle de*

---

(25) Le dénombrement présenté par la dame de Warelles en 1736 fait état de la seigneurie de Tilleulaubois, fief se comprenant en trente quatre bonniers d'heritages ou environ avec dix a onze maisons gisant en la meme paroisse du Petit-Enghien et la entour, tenant et a prendre le long du rieu de la petite Missette. L'article 19, f° 7, ci-après situe une terre au tilleul-au-bois "Jugement de Warelles". D. SOUMILLION, *La seigneurie de Warelles*, dans *ACAE*, t. 32, Annexe 3, 1998, pp. 164-165.

(26) La ferme et le lieu-dit de Ham - ou Hamme -, en Brabant wallon, se situent entre Bierghes et Saintes, au nord du Sartiau et de Boussart. Plan Rebecq 39/1, éch. 1/10000e, IGN 1955. Au sujet de Ham, on consultera la seconde partie de l'ouvrage, P. PRINGELS, M.-L. BOSMAN, *Tableaux généalogiques peints des saintes Renelde, Gudule et Waudru, Ham juxta Sanctas, Saintes*, 1997. Charles-Ignace Colins, seigneur de Ham, mourut en 1748. Son fils, décédé en 1757, laissait la seigneurie de Ham aux mains d'un enfant de dix ans, Pierre Albert, qui fut donc seigneur de Ham - sous la tutelle de sa tante Jeanne Louise Pétronille - à l'époque du cartulaire de 1762. (*op. cit.*, pp. 226-227).

*Codestraete*<sup>(27)</sup> et françois van rossom doit

*xi s*

15 - *Le Sr Daelman auparavant Claude de henin sur journal et demy de pature, tenant à la place aux hoirs du Sr Dassonleville*<sup>(28)</sup> *aux representant nicolas Ernaut, a Jean françois Bauduen et a luy même doit*

*viii s iiiii drs*

16 - *Item ledit Sr Daelman sur demy bonnier de terre labourable sur la couture d'hollebroucq*<sup>(29)</sup> *tenant au Sr de grune, a louïs walravens appresent Adrien de grelle de deux cottés et aux biens de warelles doit*

*iiii s*

17 - *Item sur deux bonniers de terre et pature en deux pièces tenant aux biens de la cure et a la cappellerie*<sup>(30)</sup>, *a la ruelle de codestraete qui separe les deux pieces a monsieur de soulon et a Jean batiste Dehu doit*

*ii l iii s vi drs*

f° 6

18 - *Item sur cinq journaux de terre au leuquene*<sup>(31)</sup> *tenant au Sr Baron Courrier au Sr de grune et a Jean josph Cuvelier*<sup>(32)</sup> *doit*

*xviii s vi drs*

19 - *Item sur demy bonnier de pature tenant a sa cense a son habruvoir, au chemin allant vers Warelles a la sortie de sa cense doit*

*viii s*

---

(27) Prononciation flamande locale de *Kwadestraat*, c.-à-d. rue en mauvais état. Egalement connue à Hoves, où elle est citée en 1947 comme "kostroot". Il doit s'agir d'une ruelle entre la place et l'ancienne route Enghien-Hal.

(28) La famille Dassonleville apparaît comme détenteur du fief de la haute Lisbecq, à Hoves, lors de deux reliefs (1725 et 1789). On y trouve les prénoms de Jean-Guillaume (licencié en droit et avocat au Conseil souverain de Hainaut), Jean-Maurice de Hal, et Jean-Joseph licencié en droit. A. NACHTERGAEL, *Les fiefs du Hainaut*, dans *Tablettes du Hainaut*, t. 1, Hombeek, 1955, p. 284.

(29) *Hollebroek*, toponyme flamand signifiant "pré encaissé". L'endroit se situait près de Steencup. J. VERBESSELT, *op. cit.*, t. 26, p. 164.

(30) *Capelerie* ou *capplerie* désigne une chapelle. S'agirait-il ici de la chapelle Saint-Roch, située à l'angle de la rue de la Procession et de la rue des Combattants? A propos de la statue de cette chapelle, R. WAUTERS, *Saint-Roch à l'église Saint Sauveur de Petit-Enghien Plus d'un siècle d'histoire*, 1998.

(31) Comme son nom l'indique, il s'agit bien d'un "chêne au loup". Il était d'usage de dépecer les loups pris au piège et d'accrocher les morceaux à des arbres afin d'éloigner les autres loups. E. RENARD, *Glanures toponymiques*, dans *Bull. Comm. Top. Dial.*, XIII, 1939, pp. 53-54. Il est cité dès 1466. J. VERBESSELT, *op. cit.*, 26, p. 190.

(32) Jean-Joseph Cuvelier, censier demeurant à Petit-Enghien, avait, par une convention de 1753, vendu au pasteur de sa paroisse, au profit des pauvres de l'église, une rente calculée sur un capital de 237 florins et 7 patars: APPE, biens de l'église. K1.

20 - Item sur iiii <sup>xx</sup> verges de terre labourable sur la honsputte <sup>(33)</sup> tenant au Sr de lannoit a present le Sr de soulon, aux hoirs pierre françois Bouché guillaume gondry et martin de Corte doit iiii s

21 - Ledit Sr Daelman sur demy journal de terre labourable sur la hollebrouque tenant aux hoirs pierre françois Bouchez a la malplaquee <sup>(34)</sup>, la piesent <sup>(35)</sup> d'Enghien a Rebecq passant a travers doit xii s iiii drs

22 - Le Sr de grune sur un journal de terre tenant aux RR pp Carmes d'Enghien aux hoirs hermesse Camberlin ii s

f° 7

23 - Pierre Joseph Denis auparavant Jean et son père sur sa cense et heritage de demy bonnier a la basse ghistenne <sup>(36)</sup> tenant au chemin aux hoirs Jacques delcroix et a luy même de deux cotés doit v s

24 Le Sr Carbon seigneur d'haussaints sur trois journaux de terre labourable auparavant les rebs et bersels tenan aux conceptionistes <sup>(37)</sup> d'Enghien au Sr Bonvie <sup>(38)</sup> d'Enghien en action de sa femme, a Pierre Joseph Denis, et aux biens de la cense Jaques Delcroix doit ii l viii s iii drs

25 Les hoirs pierre francois Bouchez au lieu des hoirs Nicolas ernaut, sur 96 verges de terre, sur la honsputte, tenant au Sr Daelman au Sr Foulon, au Jean Baptiste pletin a guill(au)me gondry, et aux biens de cure xiii s

---

(33) *Hondspuit*, toponyme flamand signifie sans doute "mauvais puits". Cet endroit se situait entre le centre et Steencup. J. VERBESSELT, *op. cit.*, 26, p. 164.

(34) "Malplaqué" est généralement un nom de maison, qui signifie "mal torché, mal bâti".

(35) La *piesente* est un sentier praticable aux piétons, non carrossable pour les véhicules.

(36) Cette dénomination semble bien être une variante de "Basse Wastine".

(37) Au sujet des Conceptionistes de l'ordre de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, voir J.-P. TYTGAT, *Archives d'Arenberg à Enghien Documents concernant le couvent de Nazareth à Enghien (1503-1797) Sœurs grises (1503-1636) Sœurs conceptionistes (1636-1797)* dans ACAE, t. 30, 1995-1996, p. 6 et suiv.

(38) Il s'agit peut-être de l'arpenteur-géomètre Adrien-Joseph Bonnevie qui a beaucoup travaillé pour les d'Arenberg?

26 Joseph Cuvelier, en action de sa fe(m)me auparavant Joseph [ ], sur sa maison et heritage nommée la Couronne <sup>(39)</sup> a petit Enghien tenant au chemin allant de l'Eglise au moulin <sup>(40)</sup> à nicolas tassignon <sup>(41)</sup> a ...*(sic)* scuytener representant Jean Baptiste maupas et a [doit] xxii s <sup>(42)</sup>

f° 8

27 Paul Droït auparavant Jean Speye sur sa maison et heritage contenant l'hipotecque un demy bonnier nommé le Beghinage <sup>(43)</sup>, tenant au grand chemin a Jean Bap(tis)te neve fils, au Sr De grune au representant le Sr Leverd, et a luy même doit xx s

28 Pierre tassignon auparavant Jean son pere sur sa maison et heritage de cinq journeaux gisant au tilleulaubois tenant au

---

(39) Il s'agit d'une auberge; Joseph Cuvelier y est cité comme aubergiste en 1758; sa femme, quatre ans plus tard. AGR, *Fonds d'Arenberg*, C 20 CAS 9910, acquits; C 27 CAS 115, acquits; D 52 S 816, acquits. En 1558, une autre auberge (ancienne boulangerie), située à la *Brusselstraat*, portait aussi le nom des *Trois couronnes*. J.-P. TYTGAT, *Bakhuizen in het land van Edingen*, dans *HOLVEO*, année 22, 1994, p. 212.

(40) Le chemin allant de l'église au moulin de Petit-Enghien est l'actuelle rue de Coquianne. Le moulin de Petit-Enghien se situait au point le plus élevé du chemin de l'époque. Sur ce moulin: B. ROOBAERT, *Een overzicht van de molens van het oude Land van Edingen en hun oudste vermeldingen*, dans *HOLVEO* année 21, 1993, p. 117.

(41) Nicolas Tassignon apparaît en 1766, lorsque le duc d'Arenberg poursuit son objectif de raccorder le bois de Strihoux à la chaussée Hal-Enghien: *Projet d'arrangement pour effectuer une route que son altesse Serenissime monseigneur le Duc d'Arenberg se propose de faire de son bois de Strihoux a la chaussée. Parmi les propriétaires concernés par cet aménagement, on trouve: Jacques de Beule censier du parcq de Saditte Altesse, Albert Spinet fermier de la cense de Bergerie de la part des propriétaires de ces deux parties, et Nicolas Tassignon fermier de la cense de la demoiselle Grenet a Petit Enghien...* Le texte se termine par l'arrangement, conclu et signé le 14 août 1766, entre Jacques de Beule, Albert Spinet et Nicolas Tassignon, lors d'une visite commune sur les lieux. *ACA, SEM* 285.

Par ailleurs, dans la chapelle Saint-Hubert (face à la pharmacie Baudoux de Petit-Enghien), qui appartient aujourd'hui à la ferme Caremberg, la pierre d'autel porte l'inscription: *Cette chapelle est bâtie par les enfants de François Philippe Jacquet et Marie Joseph Tassignon en l'honneur de Saint Hubert pour le bien être de la famille*. D. SOUMILLION, *Le bois de Strihoux* dans *ACA*, t. 31, 1997, pp. 57-123.

(42) Pour quelle raison le compte renseigne-t-il cette rente à la valeur de 22 sous et non de 1 livre 2 sous? Il en va de même à l'article suivant où la rente se monte à 20 sous et non à une livre? L'article 36 renseigne, lui, une rente de 34 sous, soit près de deux livres! La pratique semble courante, les conversions ne s'effectuant qu'au moment de l'addition des comptes.

(43) Il ne s'agit pas nécessairement ici d'une propriété du Béguinage d'Enghien. Certaines petites habitations groupées étaient désignées ainsi parce qu'elles ressemblaient aux petites maisons d'un béguinage. B. ROOBAERT, *De Begijnhofstraat te Tollembeek*, dans *HOLVEO*, année 28, 2000, pp. 187-190.

*chemin a une cachette<sup>(44)</sup> a gille tassignon son frere et au[x]  
dessoivre<sup>(45)</sup> de Bierges doit* vi l

*29 Jean Baptiste Anseau auparavant guillaume son pere  
sur trois bonniers de terre, sur la haute Wastine tenant au Sr  
Marbaix aux pauvres d'hoves de deux cotés aux veuves hoirs  
du Sr nicodeme a martin Conduyts et a [ ] doit* xi s

*Sur la même partie il y a encore trois rasier[e]s de bled,  
com[m]e l'on trouvera ci-apres dans les rentes en bled*

*30 Gille de quene sur sa maison et heritage en grandeur  
de [ ] Journeaux gisant au Sart assé pres le moulin* iii l

f° 9

*31 tenant chemin allant de l'Eglise au moulin, et a chemin  
allant du bois d'Estrihout a Enghien aux Sr Grenet et a [ ] doit* iii l

*31' Bertrand flament et Jean Blander sur 5 journeaux de  
franc alloi gisant au lieu qu'on dit dieu fosse sous Bierges<sup>(46)</sup>,  
tenant a la rue et aux pauvres de marc*

*Depuis longues anne[e]s l'on a rien reçu dudit flament n'y  
blander, n'y de[s] leurs heritiers que l'on sçache en dessarge  
de l'hipotecque cidessus, mais françois bouvet mayeur de petit  
Enghien, la toujours paie et a raporté pour hipotecque, trois  
Journ[eaux] de terre sur le cha[m]p Du Stocquoy tenant aux  
Conceptioniste[s] d'Enghien aux pauvres de mons, aux RRPP  
Carmes d'Enghien<sup>(47)</sup> de deux cottés et aux heritiers du Sr de*

---

(44) "Petite cache", c.-à-d. un chemin agricole. L. VAN DE KERCKHOVE, "Captiare" in de Zuidnederlandse dialecten, dans *Bull. Comm. Top. Dial.* XX, 1946, pp. 109-146.

(45) Le *dessoivre* de Steenkerque indique le bornage ou la limite paroissiale de ce lieu.

(46) Pour les années 1609 et 1610, l'église Saint-Nicolas d'Enghien possédait une rente de 8 s. blanc en argent, sur un bomier de terre tenu en franc-alleu, gisant sur la couture de Dieu fosse, paroisse de Bierghes, et deux pièces joignantes l'une à l'autre, t. aux pauvres de Marcq... cette rente a été cédée, ... La description des deux rentes présentent de grandes similitudes, mêmes si les revenus ne sont pas identiques. Il est possible que la rente de l'église Saint-Nicolas, mentionnée au début du XVIIe siècle, fut acquise par la Table des Pauvres de Petit-Enghien, où nous la retrouvons en 1762. Y. DELANNOY, *Un compte de l'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien 1609-1610*, dans *ACAE*, t. 21, 1984, p. 270.

(47) Au XVIIIe siècle, le couvent des Carmes d'Enghien ne se situait plus, comme à l'origine, hors les murs, à la chapelle Saint-Jean, mais bien à l'extrémité de la rue d'Hérinnes dite le Marché aux Poissons. D. SOUMILLION, *Le bois de Strihoux* dans *ACAE*, t. 31, 1997, pp. 99-101.

*lannoit Ils un chapon un oison*

*xi s  
i chapon  
i oison*

f° 10

*Autres rentes non franchises, sous Petit Enghien Echeantes  
a la St J Baptiste<sup>(48)</sup>*

*32 Jean baptiste Anseau, auparavant guill[au]me son  
pere, sur un journal de terre, tenant au seigneur de Warelles<sup>(49)</sup>  
et au Sr de Crenin et à doit* *ix s*

*33 Les pauvres orphelins de Mons sur cinq journaux de  
terre derriere le courtil, tenant a la rue l'hopital de Rebecq,  
aux conceptionistes d'Enghien et a anthoine nachtergael,  
doivent* *iiii s vi drs*

*34 Les conceptionistes auparavant henry blenriau sur  
demy bonnier de terre labourable a Boussart a prendre en cinq  
journaux cidevant étant deux pieces, tenant a la rue a la  
chapellerie Ste Anne a Anthoine nachtergael et a trois  
journ[eaux] restans doivent* *ix s*

*35 Le Sr Croesenel auparavant le marquis de Carensi et  
depuis le Sr D'arondeau sur demy [bonnier] de terre, tenant au  
Sr Carbon a Pierre Joseph Rondeau et a lucas mauroy doivent  
xxiii s iii drs*

f° 11

*36 Nicolas ghilin auparavant les hoirs Jean hamys sur sa  
maison et heritage d'un bonnier au sart, tenant au chemin  
allant de l'Eglise au moulin piessant D'hal a Enghien, a Jean*

---

(48) La saint Jean-Baptiste est, dans le calendrier chrétien du moyen âge et de l'ancien régime en général, une fête de référence. On voit en effet que les rentes dues à l'église ou à la *Table des Pauvres* ont pour échéance la fête de Noël ou celle du précurseur du Christ. En l'occurrence, la nativité de Jean-Baptiste - fête principale, dont question ici - se célèbre le 24 juin et la décollation le 29 août. A. CAPPELLI, *Cronologia cronografia e calendario perpetuo*. Milan, 1988. De plus, les fêtes de Noël et de Saint Jean-Baptiste partagent l'année de revenus en deux parties égales.

(49) Après le décès de Gaspard-Henri d'Yve († 1749), seigneur de Warelles, son fils, Ferdinand-Louis, fut le huitième seigneur du lieu. C'est donc de lui qu'il est ici question en 1762. Sa malheureuse fille, Jeanne-Népomucène, que l'on disait folle, fut la dernière dame de Warelles, dépossédée par la famille Négrié. D. SOUMILLION, *La seigneurie de Warelles* dans *ACAE*, t. 31, Enghien, 1998, pp. 141-142.

*phi[l]ipe Cuvelier, et a les representans le Sr le verd, doit*

*xxxiii s*

*37 francois Bouvet mayeur de petit Enghien sur demy  
Journal de pret sur le honsputte, tenant a nicolas Adrien  
camart, a martin Ricourt, et au rieu doit deux lif[e]vres et  
dix sols pour une fondation d'un obit faites par laurent figuet,  
pour retribution duquel il y a 25 s, A 25 s pour les pauvres  
qui se distribuent tous les ans le Jour dudit obit Icy pour les  
pauvres* néant

*38 Les hoirs Jean de grand, sur trois journ[eaux] de terre  
et pature tenant au chemin a la cachette de Codestraete,  
aux hoirs pierre le Duc, et a Jean Baptiste de hu, la ditte  
partie, est tenue en arret pardevant l'office d'Enghien  
doivent* v l xvii s iii drs

*39 Les demoiselles magdelene et Anne Beechmans  
Beghine a Bruxelles, a present le Beghinage D'Enghien, sur  
demy bonnier*

f° 12

*de pret a l'enfer<sup>(50)</sup> tenant la chaussée Brunehaut, RR pp  
Carmes D'Enghien, et aux biens dudit beghinage de plusieurs  
côtés doit* iii l iii s vi drs

*herines*

*40 L'abbaië de St aubert a Cambray, sur la court et Sence  
d'herines<sup>(51)</sup>, tenant a la riviere et aux autres biens dudit abbaië  
doit a la notre dame mi aoust* vi l

*41 Le Sr pasteur D'Enghien, paie annuellement en acquis  
de S. A. le Duc D'arenberg* iii l vi s

---

(50) Le lieudit *Enfer*, site de la ferme *les Enfers*, se situe sur le territoire de Petit-Enghien, à l'ouest de la chaussée Brunehaut et au nord de la route Enghien-Hal. La chapelle Saint-Jean, lieu d'origine du couvent des Carmes d'Enghien, se trouve au nord-ouest du site concerné. Carte au 20.000e de Ph. Vander Maelen (1851). La carte du comte de Ferraris ne mentionne pas l'*Enfer*.

(51) La "Hof te Herne" était la principale exploitation agricole de l'abbaye Saint-Aubert de Cambrai à Hérinnes. Elle se situait entre l'actuelle Scherpstraat et la Marcq, près du centre du village, et a disparu dans le courant du XIXe siècle. R. BILLIET, *Toponymie van Herne*, Bruxelles, 1955, pp. 91-92.

42 David peetermans sur sa maison et heritage contenant demy bonnier et demy journal pres la chapelle de Coquiane, tenant a la rue, a bordeelblocq<sup>(52)</sup>, aux veuves et hoirs Loui's van snicq et aux RR pp chartreux<sup>(53)</sup> doit xx s

f° 13

*Autres Rentes franchises nouvellement acquises avec argent provenant des Rembousement des rentes tant en grains qu'en Argent Escheantes a divers tems a petit Enghien*

43 Jean Baptiste de Corte auparavant pierre son pere sur sa maison et heritage telle qu'ils se contient gisant en la rue de steincup<sup>(54)</sup> tenant au grand chemin a nicolas Cornet et a Joseph durais a titre d'Elizabeth Cornet sa fem[m]e, provenant du Remboursement d'une rente trois Rasieres de bled, fait par Nicolas du bois d'hoves, en l'an 1739, doit une rente de 8 livres franchises, echeante au noel, et Remboursable au de[r]jnier<sup>(55)</sup> 16 argent courant lcy viii l

44 Joseph durais a titre d'Elizabeth Cornet, sa fem[m]e sur sa maison et heritage d'un journal et 28 verges, tenant a la partie precedente, a martin de Corte et au grand chemin d'Enghien a hal, doit v l 10 s franc, provenant d'achap fait Echeante et remboursable, le tout com[m]e la precedente v l x s

---

(52) Le Bordeelblok se situait en effet à Coquiane. R. BILLIET, *Toponymie van Herne*, Bruxelles, 1955, p. 57; B. ROOBAERT, *Aanvullingen bij de "Toponymie van Herne"*, dans *HOLVEO* 12, 1984, p. 37.

(53) ACA, *Caisse de Religion*, inventaire 1066/202, *Précis de l'état des biens*, n° 5, A. Papin, 25 mai 1782. Au sujet des biens des Chartreux, on consultera également le beau registre avec cartes en couleurs *Caert - boek en register van alle goederen en gronden van erven die syn toebehoorend het chartroosen clooster van Onse Lieve Vrouwe Capelle binnen Herne Begonst te vernieuwen ten jaeren MDCCLXXIII door d'eerweerdighe Heeren Franciscus Vandenherreghen prior en de Anthelmus van Milders procurator van 't voors : clooster en geeyndicht*, CAE.

(54) Le *Steenkup* est un lieu-dit situé au sud-est de Petit-Enghien "Steenkuip" (= cuve à pierres) est un terme flamand rare pour désigner une carrière.

(55) Soit 6,25 %.

45 *Le vingt næuf d'avril mille sept cent vingt næuf, pierre Cuvelier a fondé deux obits dans l'Eglise de petit Enghien<sup>(56)</sup>, pour luy et Anthoinette de Bavay sa fem[m]e, a la Retribution de dix huit patars de chaque avec une rente de xx s pour l'Eglise, et une de xxviii s pour les pauvres, sur une maison et heritage D'un demy bonnier ou trois journals gisant au tilleulaubois tenant au chemin allant au Stocquoÿ et a louïs Camberlin en est heritier, Icy* xxviii s<sup>(57)</sup>

46 *Le vingt-six de fevrier mille sept[cent] cinquante[e] trois Jean Joseph Cuvelier censier a petit Enghien a vendu parmi la som[m]e de deux cent trente sept florins sept patars argent courant, au Sr pasteur et gens de loy de petit Enghien, acquerant au profit de leurs pauvres et Eglise avec des deniers capitaux de plusieurs rentes remboursees<sup>(58)</sup> si apres declarees une rente nouvelle charge de seize livres et cinq sols, franche, rachetable avec pareille som[m]e 237 fls sept patars aussi argent courant de laquelle rente, il vient aux pauvres treize livres dixhuit sols six deniers, et pour assurance, il a raporté*

*trois journals de terre labourable sur le champ dele quene tenant au Sr Baron decourriere au Sr daelman de mons, aux conceptioniste[s] D'Enghien et a son fief Icy*

*xiii l xviii s vi drs*

*Memoire des rentes remboursees avec les Capitaux deniers desquelles, on a acquise cette derniere<sup>(59)</sup>*

---

(56) Nous ne pouvons trouver la trace de ces obits dans les archives paroissiales de Petit-Enghien: le plus ancien document des fondations obituaires est de 1796. APPE, section G, *Obituaires*.

(57) Y-a-t-il ici une erreur d'addition ? Les deux obits, de 18 patars chacun, représentent un total de 36 patars. La répartition entre l'église (20 sous) et les pauvres (28 sous) totalise au contraire 48 patars / sous ?

(58) Il s'agit donc ici d'un réinvestissement des produits de remboursement de rentes antérieures. Le 26 février 1753, ces capitaux sont prêtés à Jean-Joseph Cuvelier (vendeur-emprunteur), à charge pour celui-ci de servir une rente aux pauvres et à l'église du lieu.

(59) ...*remboursees avec les Capitaux deniers desquelles, on a acquise cette derniere* indique que le remboursement anticipé, ou contractuel, du capital ne donne pas lieu à une quelconque indemnité ou pénalité de remboursement; le capital remboursé étant celui qui à l'origine a permis d'instituer la rente.

*Gille van denelschen marichal a Enghien, sur sa maison  
près la porte de Bruxelles, trois rasieres seicle*

*Le Sr vanderstiene sur sa Cense a Boussan, tenant aux  
peres Carmes D'Enghien*

*Le Sr vanderstiene sur un Journal et demy de jardin et  
terre labourable*

*47 Le troisieme xbre mille sept [cent] soixante et un Jean  
thomas mahieu manant demeurant a Steenkerque, a vendu au  
mayeur et Eschevins de petit Enghien une rente de trent-deux  
livres et huit sols, franche, acquerant au profit de leurs pauvres  
et Eglise remboursable au denier vingt cinq argent fort,*

f° 16

*de change, et c'est parmi la som[m]e de quatre cent cinq  
florins, aussi argent fort, et pour assurance de laquelle rente, il  
a raporté une maison et heritage contenant le tiers d'un gisant  
a ocaix Jugement de la seig[neu]ri[e] despret <sup>(60)</sup> tenant au  
chemin separant l'hainaut du Brabant, aux hoirs vincent guilmot  
de deux côtés et a la ruelle menant au rieu beudin, item un tiers  
de Bonnier de terre tenant audit chemin [chemin] au seigneur  
de pret a une ruelle, et a Jean bap[tist]e Bosquet, item demy  
bonnier de pature gisant au rieu beudin, tenant audit rieu, a la  
ruelle allant de la Cense de pret au Stocquoy, et au chemin a  
Rebecq, et aux hoirs vincent guilmot, item demy Journal de  
Jardin gisant a ocaix, tenant au chemin qui separe le Brabant  
du hainaut, et ausdits hoirs guilmot, item un courtil apresent a  
usage de labeure contenant demis bonnier dit le vainot tenant  
au chemin, a pierre guilbert, au seigneur de pret et au rieu  
beudin, item un Journal de terre gisant en la coutûre D'ocaix,  
tenant de deux côtés au seigneur de pret et de deux côtés aux  
hoirs vincent guilmot,*

f° 17

*item demy bonnier de terre gisant dessous le maret au  
hoquet delwart, tenant au seigne[ur] de pret de deux côtés au  
chemin allant de la Cense de pret au Stocquoy, et a Jean  
Baptiste Bosquet, item un tiers de bonnier Courtil gisant a*

---

(60) La seigneurie Desprets à Steenkerque. F. GAILLY, C. DURY, *Toponymie de Steenkerque* [S. 17], dans ACAE, t. 29, 1993-94, pp. 127-128.

*ocbaix, tenant au chemin separant le Brabant du hainaut, et ausdit hoirs vincent guilmot, toutes lesquelles parties sont mouvantes de la seigneur[ie] de pret, et si a t il raporté pour pan subsidiaire une maison et heritage, en grandeur de trois Journaux et demÿ tant Jardin que pature mouvant de la Juridiction de Rebec[q], tenant au chemin aux biens de la Cense de trye, A au Sr Nicolas paul, la quelle rente de xxxii l viii s a été acquise avec des capitaux deniers de plusieurs rentes remboursees, cy apres declarees, et hors de laquelle, il en vient xxviii s et vi drs a l'Eglise partant il reste aux pauvres trente livres dix huit sols six deniers<sup>(61)</sup> Icy*

*xxx l xviii s vi drs*

*Memoires des Rentes remboursees, avec le capitaux deniers  
desquelles on a acquise cette dernière*

*Les heritiers du Sr de lannoyt  
eux encore ...  
Les demoiselles Walravens*

f° 18

### *Bierges*

*Le Sr vanderhaeghen sur trois Journaux de terre  
Le seigneur de mussing  
Ledit seigneur de mussing  
Ledit seigneur de mussing encore  
Item une rente des xxii l viii s nouvellement acquises scavoir  
avec les capitaux deniers de deux rentes des trois livres et six  
sols chaque remboursees par laurent le fevre  
Item d'une rente de trois livres trois sols remboursees par le Sr  
de blende en acquis des hoirs Saere de blende  
Item d'une rente de xx s par le Sr Nicolas de Champs  
Item d'une rente de v s par le Sr Warnant  
Josse de haech a enghien  
Item d'une rente de xiiii l remboursee par ledit Pletin aussi  
nouvellement acquise avec les capitaux denier d'une Rente de  
trois rasiere de bled, que la ville D'Enghien devoit ausdits  
pauvres sur leur Brasserie*

---

(61) La soustraction est inexacte. De la valeur globale de la rente - 32 livres 8 sous - la part de l'église étant de 28 sous et 6 deniers, il reste 30 livres, 19 sous et 6 deniers et non 30 livres 18 sous 6 deniers.

*Item d'une rente de quatre livres franche remboursée par le représentant les Sr le verd*

*Memoire que le troisieme xbre 1761 ledit Jean thomas mahieu a encore vendu au Sr Charles pitteurs Curé de petit Enghien, une rente nouvelle charge de cinq livres deux sols l'an franche, parmis la som[m]e de septant[e] trois fl[orin]s onze patars et demy, provenant de capitaux deniers, d'une fondation de trois obits fondés par philippe Ernaut, que le Sr Bowe avocat licencié a Bruxelles devoit sur ses biens a Rebecq et pour assurance delad[ite] rente, il a raporté les memes biens qu'a l'article precedent, n'étant qu'une embref, laquelle est rachatable parmis laditte som[m]e de 73 fl[orin]s xi patars deux liard[s] Argent courant*

f° 19

*Autres Rentes non franchises en bled Escheantes  
a la St Jean Baptiste*

*49 Joseph Simon sur sa maison et heritage de trois Journ[eaux] Appelé la chapelerie Ste Anne<sup>(62)</sup> gisant a Bousart, tenu du Chapitre de Ste Gertrude a nivelle[s]<sup>(63)</sup>, tenant au chemin de deux côtés et a les Conceptioniste[s] d'Enghien doit  
i Ras<sup>(64)</sup>*

---

(62) Il s'agit ici d'un lieu-dit appelé la *Chapelle Sainte-Anne* situé à Boussart, à proximité du château de Ham, c'est-à-dire le long de la route Hal-Enghien, entre Bierges et l'Épine au nord du Sartiau. Nous ignorons néanmoins l'emplacement de cette *chapelle Sainte Anne* à ne pas confondre avec celle, du même nom, qui fut à l'origine du couvent des carmes d'Enghien. Plan Rebecq 39/1, éch. 1/10000e, IGN 1955. De plus, ce lieu n'a rien à voir avec la *cappellerie* citée à l'article 17 ci-dessus.

(63) Le chapitre de Nivelles possédait une importante seigneurie à Boussart. J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13de eeuw*, t. 26, Brussel, 1996, pp. 187-188.

(64) La rasière se compose de 4 quartiers, chaque quartier valant 4 pintes. Il fallait 6 rasières pour faire un muid. La rasière d'Enghien valait 57,6 litres et donc le muid d'Enghien représentait 345 litres. Y. DELANNOY, *Moulins et meuniers de la ville d'Enghien* dans *ACAE*, t. XXV, 1989, p. 40, n. 5.

Par contre, à Nivelles, le muid de froment, blé ou épeautre valait 244 l, soit un écart de près de 29 % par rapport à Enghien ! Toujours à Nivelles, le muid d'avoine, d'orge ou d'escourgeon valait 347 litres. R. PEDE, *Les dames d'Aywières et leur patrimoine brânois*, dans *revue du CHIREL*, t. 11, 1997, p. 80, n. 53.

50 Jean Baptiste Dehu auparavant les hoirs Nicolas Ernaut, sur trois Journaux de terre et pret apellez le paradis <sup>(65)</sup>, tenant au Sr Daelman de deux côtés aux hoirs Jacques gallez et aux hoirs Jean de grand doit six rasieres Icy vi Ras

51 La Demoiselle de Bus et le Sr D'Agencourt sur quatre bonniers de terre labourable sur la honspute, tenant aux pauvres dudit petit Enghien, a michel fran[çoi]s Cortenbos au Sr de foulon au rieu D'esteincupe <sup>(66)</sup> et a [ ] doit quatre rasieres et un vasseau <sup>(67)</sup> Icy iiiii Ras ii quart

f° 20

*Autres rentes en bled Escheantes au noël pour être destribué au Jour des obits*

52 Le seigneur de Warelles sur la Bascour et cense dudit Warelles fondez par les seigneurs ses ancetres doit deux muids Icy ii m

53 Guill[au]me gondry auparavant Gille laurent sur sa maison et heritage de six Journaux gisant pres l'Eglise de petit Enghien, a la rue de trois côtés et de l'autre a Jean Baptiste du bois doit trois Rasières Icy iii R

54 Les Religieuse[s] Conceptionistes D'Enghien, sur noeuf Journ[eaux] de terre labourable sur la Wastine <sup>(68)</sup>, tenant au chemin d'esteinkerque et a les six Journ[eaux] du Sr Baron Courrier Doivent trois Rasieres Icy iii R

---

(65) Le *Paradis* est un nom commun désignant divers lieux dont le plus proche d'Enghien est sur le territoire de la paroisse de Hoves, entre Maire-Bois et la Bourlotte.

(66) *Steenkup*, lieudit situé au sud-est de Petit-Enghien.

(67) Le vasseau correspond à deux *quartiers* de sorte que le muid = 6 rasières = 24 quartiers ou 12 vasseaux.

(68) Le hameau de la Wastinne (haute et basse) se situe à Petit-Enghien à l'est de la chaussée Brunehaut et au sud de la route bétonnée donnant accès au château de Warelles. Le lieu a fait l'objet de recherches archéologiques préalables à l'installation du TGV. Le dénombrement de 1736, rendu par la dame de Warelles à la cour souveraine de Mons, indique que sa seigneurie y possédait *trois journals sur la basse Wastine tenant aux pauvres de Hoves et un journal sur ladite couture du Doyen tenant a la rue allant de Voordes audit Warelles et au seigneur dudit lieu et deux chapons deux rasieres d'avoine un meilleur catel et un vieux*. D SOUMILLION, *La seigneurie de Warelles* dans ACAE, t. 32, Annexe 3, p 163. H. REMY et M. SOUMOY (dir.), *Sur la voie de l'histoire, Archéologie et TGV*, Namur, 1996, pp. 149-150. C. FRÉBUTTE, *Enghien / Petit-Enghien (Ht) "Warelles" et "Grand Champ", Vestiges gallo-romains*, dans id., pp. 151-154. D. SOUMILLION, *Fouilles TGV à Petit-Enghien*, BCAE, p. 21.

55 *Jean Baptiste anseau auparavant guill[au]me son pere, sur trois Bonniers de terre, sur le Cautreken autrement dit la Basse wastine, tenant au Sr marbaix et de deux Côtés au[x] pauvres D'hoves, aux heritiers du Sr nicodème D'Enghien, et a martin Condys D'hoves, doit trois Rasieres Icy* iii R

[56]

Héritages (legs) au profit de la table des pauvres (date non précisées)

57 *Les dits pauvres de petit Enghien sont heritiers de demy bon[n]ier de terre labourable gisant sur la Basse Wastine, tenant au Sr Baron de Courier a Pierre Joseph Denis de deux côtés et a pierre Crocheau*

58 *Item de six Journaux de terre labourable gisant sur la honsputte, tenant a jean Bapt[is]te pletin, a adrien Cammaert au Sr de foulon, la piecente d'Enghien a Rebecque passant Dessus d'un côté et celle de l'Eglise au tilleul-aubois passant au travers*

59 *Item de trois Journaux de terre labourable [la] assé prés sur la ditte honsputte, la ditte piecente de Rebecque passant dessus, tenant au rieu d'esteincuppe et de deux Côtés a Adrien Cammaert*

60 *Item d'un demy bonnier[s] de pret tenant au rieu d'esteincuppe, a guillaume bredat et aux biens de l'abbaié d'haiwiere* <sup>(69)</sup>

61 *Item d'un demy bonnier et quelques verges de terre labourable sur laditte honsputte, tenant aux biens de l'abbaié de Rebecq* <sup>(70)</sup> *au Sr Colins a martin Ricourt et a Joseph van laethem*

f°22

62 *Item d'un journal de prêt, prés le bois bleriau, assé prés le Dessoivre de Steenkerque tenant au prêt du Baron de*

---

(69) L'abbaye cistercienne d'Aywiers (ou Aywières), fille de l'abbaye de Villers-la-Ville, se situe à Couture-Saint-Germain en Brabant wallon. A propos de ses possessions à Petit-Enghien, voir J. VERBESSELT, *op. cit.*, t. 26, pp. 186-187. U. BERLIÈRE (Dom.) *Les seigneurs d'Enghien et l'abbaye d'Aywières* dans ACAE, t. 7, 1909-1918, pp. 26-35.

(70) Il s'agit, bien entendu, de "l'hôpital" de Rebecq.

## *Courrier a laurent Couremam*

*63 Item de trois Journ[eaux] de terre labourable sur le hollebroucq, tenant aux biens de la cure de petit Enghien, au Sr Daelman a Adrien de grelle, ayant été réclamé par Sr A mon[sei]g[neu]r le duc d'Arenberg com[m]e bien passe et par luy cédé aux pauvres par don gratuit*

*Item de trois Journaux et quelques verges de terre labourable gisant a petit Enghien, tenant au trieu du Stoquoy aux pauvres orphelins de mons et a la sence de Bergerie<sup>(71)</sup>, et c'est en vertu de Donation faites par le Sr Dominique Camberlin, pretre et chanoine de D'anthoin, et Regent au noeu[ ] Colleege a Louvain, la donation a été faites par le Sr philippe Joseph Camberlin son frere, en vertu de procure, et s'est a charge de paieiz onze livres de rente au seigneur De Warelles*

Une note, située à la fin de cette première partie (à la suite du f° 22) précise :

*Ce présent cartulier... a été renouvelle en l'an 1765 et tiré suivant les vieux comte et chassereaux<sup>(72)</sup> deuement calculé et confronté et de plus par connoissance des debirentiers fait et passé apassez audit lieu ce xiv fevrier 1765 par devant les mair et Eschevins de petit enghien et warelles*

Warelles, seigneurie à part entière, avait son magistrat composé d'échevins *en nombre de loy* et du mayer<sup>(73)</sup>. Dans le cas qui nous occupe, on ne sait si le cartulaire fut présenté successivement aux magistrats de Petit-Enghien et de Warelles ou si, comme cela se pratiquait, des représentants des deux entités se sont réunis pour constituer un banc commun. Cette éventualité est la plus probable. Les signatures qui approuvent la déclaration, sont celles de :

---

(71) Cense de la Bergerie J. VERBESSELT, *op. cit.*, t. 26 , p. 165.

(72) Les chassereaux sont des listes de biens ou de revenus appartenant à une institution telle la *Table des pauvres*.

(73) D. SOUMILLION, *La seigneurie de Warelles* dans *ACAE*, t. 32, 1998, p. 120.

*C. Pitteurs, curé de Petit-Enghien<sup>(74)</sup>  
N et D Hondelinghen  
F. Bouvet Mayeur  
N. Paternôte  
F. Boremans  
T. J. Baccart  
Nicolas G. Maes  
Pierre Wijns  
J.B. Bransey*

II - Eglise de Petit-Enghien  
(nouvelle pagination de 1 à 15)

f° 1

*Cartulaire des biens et rentes appartenant a l'Eglise de  
petit Enghien renouvellez en l'an 1762 par Jean Baptiste Dehu  
Clerq dudit lieu, a l'intervention des mayeur et Echevins*

*Pr[emier] Rentes non franchises sous petit Enghien*

*1 Les conceptionistes d'Enghien sur leur court et sence de  
Basserode et heritage de six Journaux, tenant a la rue de  
Boussart, aux orphelins de mons, au Sr olivier D'ath, et a  
elles meme de deux côtés, doivent deux Rentes, l'une de iii s et  
l'autre de vi drs, Icy* *iii s vi drs*

*2 Item sur un bonnier de terre labourable, sur la couture  
du bourdeau, tenant a la rue de deux côtés, a françois Bouvet,  
mayeur, et a elles meme doivent* *[-]*

*3 Le Sr Dalmon de mons auparavant le Sr claude de  
henin, sur sa court et sence duquene (cidevant ditte de ham)  
contenant trente bonniers, doit* *vi s iiiii drs*

f° 2

*4 Ledit Daelman sur une pature si grande qu'elle se contient,  
tenant au Jardin et pature de la Cure, a la chapellerie, et a la  
ruelle de codestraete de deux Côtés et sur un bonnier de terre  
labourable, tenant aladitte ruelle qui fait la ceperation de deux*

---

(74) Charles-Antoine Pitteurs (1713-1769) fut vicaire à Hérinnes avant de devenir curé de la paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien. M. DAYEZ. *La paroisse Saint-Sauveur à Petit-Enghien Les curés des quatre derniers siècles* dans ACAE, t. XXVII, 1991, p. 74. R. GOFFIN. *Les Pitteurs*, dans ACAE, t. 13, 1962-1963, pp. 33-34.

*parties au Sr de foulon, et a Jean Baptiste De hu, Doit deux rentes en Argent l'une de 10 s, et l'autre de 12 s et quatre livres de Cire<sup>(75)</sup> qui se paient en nature, ou en Argent, a l'advenant de la valeur de la Cire et c'est ordinairement a xxvii s de la livre Icy* xvii s iii l de cire

*5 Pierre prevot auparavant le seigneur de Warelles, sur sa maison et heritage telle qu'il se contient au chemin D'Enghien a hal, a la Cure a laditte ruelle de Codestraet, et a françois Rossom, doit* iii s

*6 Jean françois pelsenail, auparavant hermesse Camberlin, sur la Sence et heritage du Stocquoy, tenant au maret* [-]

*7 Pierre Joseph Denis, auparavant Jean son pere, sur sa maison et heritage contenant demy bonnier, gisant a la Basse ghistenne, tenant au chemin, aux hoirs Jacques Delcroix, et a luy meme de deux Côtés Doit* xxv s

f° 3

*8 Nicolas de pretre, auparavant, pierre françois Delcroix, sur sa maison et heritage d'un Bonnier, en deux pieces, le grand chemin faisant la separation, toutes les deux pieces tenant aux biens de la sence de bergerie de deux côtés, et celle amaison[n]ee tenant aux biens de Cure, et l'autre a une petite cachette, nommee de Schole Cats<sup>(76)</sup>, doit* xx s

*9 Pierre Joseph peremans auparavant Jaques neukermans, sur sa maison et heritage a Steincupe, tenant a grand chemin D'hal a Enghien, a martin Ricourt de deux côtés et a la veuve et hoirs Jean Baptiste michel Doit* xx s

*10 Madame Wachain auparavant les hoirs du medecin derbaix, sur un bonnier de terre, appelez le bonnier brulez,*

---

(75) Pour le service de l'église, la cire faisait l'objet d'une attention particulière. Souvent, un clerc "cirier" en avait la charge et en recevait rémunération. La fabrication des cierges lui était confiée. Outre les utilisations principales lors des funérailles, offices du dimanche, baptêmes... les cierges "de relevailles" servaient à la bénédiction des paroissiennes après leur accouchement. A côté du cirier, la paroisse faisait appel au chaisier, aux chantres, au sonneur de cloches ... tous rémunérés par les mambourgs. P. JADIN, *Eglise Saint Laurent à Haut-Ittre en Brabant*, s.l.n.d., pp. 69-70.

(76) "Schoolkets" ou Cache de l'Ecole. Sur l'école de Petit-Enghien au XVIIIe siècle: J. GODET, *Histoire de l'enseignement à Petit-Enghien*, dans ACAE, t. 14, 1964-1966, pp. 29-44.

*tenant au chemin allant de la Chapelle St nicolas a celle de St sauveur et a dix Journ[eaux] de terre du Sr Daelman et a son prèt et au representant le Sr le verd Doit*

vi s

f° 4

### Enghien

*11 La veuve et hoirs Jean Baptiste maurois auparavant pierre derdelinx, sur une pature si grande qu'elle se contient gisant entre la muraille de parcq, et le Cerf <sup>(77)</sup>, tenant au grand chemin vis avis de l'etoile doivent*

xiii s

*12 Jean vandermeulen, auparavant luc vanlaethem, sur sa maison et heritage gisant sur le marchez aux bêtes <sup>(78)</sup>, tenant au Jardin de la Confrerie notre dame <sup>(79)</sup> et a une ruelle Doit*

vi s

*13 Les hoirs du Sr philippe Corduanier, apresent le Sr n: franc, sur sa maison dans la rue D'herine, tenant a la Boucherie <sup>(80)</sup> et a la chambre de la Confrerie St Jean <sup>(81)</sup> et au Sr godré Doit*

viii s

*14 Gille Delwart en action de sa femme auparavant Charles Salvé, sur sa maison dans la rue de Bruxelles faisant le coin de la rue gullemerch <sup>(82)</sup> tenant a Jean Baptiste Salvé doit*

vi s

f° 5

### Tolembeque

*15 Adrien moeremans, auparavant Jean vandeneucker, sur*

---

(77) Cette auberge ne peut être le *Cerf* cité en 1609, situé en-dehors de la Porte de Bruxelles, contre le Cimetière de Sainte-Catherine. Y. DELANNOY, *Un compte de l'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien, 1609-1610*, dans ACAE, t. 21, 1983-1984, p. 256, ni *Le Cerf* cité en 1581 sur la place de Petit-Enghien. J. VERBESSELT, *Het Parochiewezen...*, t. 26, p. 164. Il s'agit du *Cerf* cité en 1757, auparavant La Fleur de Lis (1571), près de la Cense ter Matten. R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, n° 126.

(78) Le "Veemarkt", devenu "Vieux-Marché". R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, n° 336.

(79) Le Jardin des Archers de Notre-Dame. R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, n° 217.

(80) La Boucherie, actuellement Justice de Paix. R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, n° 350.

(81) Le Serment des Arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste avait loué un local au-dessus de la Boucherie. J.-P. TYTGAT, *Le Haut et Noble Serment des Arbalétriers de Monsieur Saint-Jean-Baptiste à Enghien*, dans ACAE, t. 21, 1985, p. 433.

(82) La "Guldenbergstraat" ou "Rue du Mont du Serment", aujourd'hui Rue du Mont d'Or" ou "Goudenbergstraat". R. BILLIET, *Toponymie van Edingen*, n° 107.

*les mainferme[s] de la Cense de waterhaenendries <sup>(83)</sup>, tenant au Jean vandeneucker fils guillaume, et sur trois Journ[eaux] de pature ditte langhewijde tenant au maret, au chemin, a son fief a la veuve Jean Stal, et a Josse vandeneucker doit*      *iiii l*

### *Bierges*

*16 Joseph mahieu auparavant anne et Catherine maes, sur demy bonnier et demy Journe[l] a prendre en six Journeaux de mannoir, tenant a la rue, a une ruelle a la Cure et a guill[au]me Roussiell doit*      *ii l vii s*

f° 6

*Autres rentes franchises appartenantes a laditte Eglise, Echeantes a divers tems, provenant tant des emplois de plusieurs petites rentes remboursees que de nouvelles fondations, faites depuis peut, par plusieurs bonnes personnes*

### *Pr[emier]*

*17 le septieme de may 1715 le Sr Adrien Cortenbosch, en son tems pasteur d'hoves a donné deux rentes a l'Eglise de petit Enghien, de trois livres deux sols six deniers tournois, faisant ensemble six livres cinq sols franche, que luy devoit Jean de gand, sur trois Journ[eaux] de pature gisant près la place de petit Enghien, tenant, au chemin a la ruelle de Codestraete aux hoirs pierre le duc, et au paradis, a charge de celebrer deux obits dans l'eglise dudit petit Enghien a la retribution xv patars pour le curé, et cinq patars pour le clerccq, faisant quatres livres pour les deux, et le reste faisant quarante cinq sols reste au profit de l'eglise pour pain vin et luminaire Echeante le xvii d'avril Icy*      *xlvi s*

*18 Joseph Simon sur sa maison et heritage de trois Journaux a boussart appellée la chapellerie Ste anne tenant au chemin de deux cottés et a les conceptionistes D'Enghien doit*      *xii l*

f° 7

*19 Le vintroisieme D'avril 1729 pierre Cuvelier a fait fondation de deux obits dans l'eglise de petit Enghien, a cette*

---

(83) B. ROOBAERT, *De naam Waterhanendries (Tollembeek)*, dans *HOLVEO*, t. 29, 2001, pp. 24-26.

*effet il a crée une rente de six livres franche, remboursable au denier trente <sup>(84)</sup> Argent fort, et l'a hipotecquée sur une maison et heritage de demy bonnier tant pature, que terre labourable, gisant au tilleul-au-bois Jugement de Warelles, tenant à la rue a louis Camberlin, aux hoirs Jean tassignon et aux heritiers hermes Camberlin, et pour Retribution desdits le Curé aura douze patars de chaque, le Clercq six L'Eglise cinq les pauvres sept, de chaque obit qui font xxxiiii patars pour le cure xii pour le Clercq x pour l'Eglise pour pain vin et luminaire, et xiiii pour les pauvres, qui sont escrit dans le cartulaire des pauvres, mais apres le trepas dudit pierre Cuvelier, cet hipotecque aiant passé non partable, gille speltoire, en est presentement heritiers ledit speltoir Icy* xx p <sup>(85)</sup>

f° 8

*20 Le vingt six de mars de l'an 1735 gille Baccart, a fondé deux obits dans l'Eglise de petit Enghien, a cet[te] effet il a crée une nouvelle charge de cinq livres franche rachatable au denier vint cinq, argent fort et de change, et l'a hipotequee sur un demy bonnier de terre labourable, gisante sur le grand hollebroucq, tenant de deux côtés a la rue, aude henin, et aux biens de l'hospital de St Nicolas d'Enghien, de laquelle rente le Curé doit avoir xxxii patars pour les deux obits et une messe basse, le clerq xii patars et l'Eglise six patars, Jean Baptiste Solvé est presentement dudit hipotèque*  
*Icy pour l'Eglise* xii p

*21 Le xxv<sup>me</sup> xbre 1732 <sup>(86)</sup>, guill[au]me Anseau s'est desherite de sa maison grange etable et toutes autres édifices, et heritages contenant un bonnier gisant sous la seigneurie de Warelles, tenant au chemin, aux biens de monsieur de Crenain de deux côtés, et aux hoirs du Sr queverchain, item d'un autre bonnier, ou le fournil est Batis dessous, et l'ecurie, tenant a la partie precedente, et a la rue, et au seigneur de Warelles et a, item demy bonier de terre, tenant aussi a la rue, au seigneur de Warelles et aux hoirs paul Ernaut, pour en adheriter Jean*

---

(84) Soit 3,33 %.

(85) L'église perçoit de ces deux obits, 10 sous (2 x 5) - comme indiqué dans l'article - et non 20 sous.

(86) 25 décembre 1732.

*Bapt[is]te son fils lequel a accepté a condition de paier une rente nouvelle charge de cinq livres franche acquitable au denier xl argent fort, pour fondation de deux obits, pour retribution le curé aura xxiiii patars, le Clercq xii patars, pour les deux, et xiiii patars pour l'Eglise, Icy* xxviii p

f° 9

22 *Le vingt sixieme mars 1735 gille Baccart a acheté de Jean francois Beuvelez une rente de dix florins, parmis la somme de deux cent et cinquante florins argent fort, redimible<sup>(87)</sup> parmis, la meme somme, et ledit beuvelez l'a hipotequee sur six Journ[el] de terre labourable gisant sur la couture de leuquene a petit Enghien, tenan[t] au Sr l'espesse au Sr de grûne de deux côtés a la piessente allant a la cense de pret a l'effet de faire de fondation, com[m]e il fit [de] des trois obits chantes, et dix huit messes basses pour le repos des ames de pierre bernier, de sa fem[m]e et de sa fille, la retribution de tout pour noeuf florins dix patars, les dix patars restant, sont au profit de l'Eglise pour pain vin et luminaire Icy pour l'Eglise* xx p

23 *Le trente d'avril 17[3]5 pierre François Bouchez a créé une rente de six livres l'an franche, Echeante au Noël, rachetable au denier trente deux, argent fort et de change et l'a hipotequée sur un Journal et demy de terre labourab[le] gisant sur le petit hollebrouck tenant aux biens de la cure, au Sr mageries, et aux hoirs du Sr Dassonleville, a l'effet de fonder trois obits ordinaire, dans l'Eglise de petit Enghien, savoir, un pour Anne marie huwart, et un pour luy, et l'autre pour sa fem[m]e la retribution desquels cinquante quatre patars, et les six patars restant, sont au profit de l'Eglise Icy* xii p

f° 10

24 *Le trente xbre dix sept cent cinquante quatre Jean de Coq pere, et Jean Baptiste de Coq fils, et fils unique suffisamment agé, et Ema[n]cipé, ont d'un commun accord et consentement, fondé deux obits ordinaire[s], dans l'Eglise de*

---

(87) Cet adjectif - synonyme de acquitable (art. 24 ci-après) ou *remboursable* (art. 25) - signifie que la rente peut être rachetée. Elle est donc remboursable avant son échéance, selon la volonté du débiteur.

*petit Enghien sur demy bonnier de pature, gisant a Coquiane, tenant a la rue du seigneur au Sr grenet, au Sr de l'annoÿt aux veuves et hoirs Jean françois gallez de deux côtés, et aux fondateurs memes, et c'est pour les repos des ames dudit Jean le Coq et de martine goevart sa fem[m]e, et pour la retribution des dits obits il a crée une rente de trent[e] six patars, et quatre patars pour l'Eglise Echeante au mois de mars, acquitable au denier trente deux, argent fort et de change Icy pour l'Eglise* viii p

*25 Le trent[e] et un xbre 1754, Jean francois gallez a crée une rente nouvelle charge de quatre livres, sur environ[t] un Journal de pret, nomme le pret au bon dieu, tenant a nicolas tassignon a guill[au]me Bredat aux hoirs Anthoine peetermans et aupres de la cense de Bergerie remboursable au denier trent[e] deux argent fort et de change a l'effet de celebrer deux obits, un pour luy et l'autre pour Catherine heremans sa fem[m]e a la retribution de xviii patars de chaque et deux patars pour l'Eglise aussi de chaque Echeante au mois de janvier et dautant que laditte Cath[erine] heremans vit encore et qu'elle paie laditte rente, ne doit encore que la moitié Icy seulement* iiii p

f° 11

*26 Le vingt sixieme fevrier mille sept cent cinquante trois, Jean Joseph Cuvelier a vendu une rente de seize livres cinq sols l'an franche parmis la som[m]e de deux cent et trente sept florins et sept patars, argent courant au Sr pasteur mayeur et Echevins de petit Enghien acquerant au profit de leurs pauvres et Eglise avec les capitaux deniers de plusieurs petites rentes remboursees, tant aux pauvres qu'a l'Eglise dont la declaration s'en fera si apres de laquelle rente l'Eglise en doit avoir deux livres sept sols six deniers, le[s] bien[s] Raporté[s] pour assurance, est déclaré dans l'article des pauvres p 14 art 46 Icy* ii l vii s vi d

*Memoire des rentes remboursees avec les capitaux desquelles  
on a acquise celle-cy*

*Les Sr vanderstienne sur une maison et heritage a  
Boussart contenant Journal et demy*

*Ledit vanderstienne sur demy bon[nie]r audit boussart et  
quelque advenant de tems*

*27 Joseph Cuvelier doit une rente de xlvi p pour un obit fondé par Barbe Catherine duwel laquelle rente aiant été*

f° 12

*remboursee, Joseph niels a levez le capital par obligation personnelle, et ledit Cuvelier aiant epousee marie anne niels sa fille, est reste heritier meubilaire de laquelle rente il y a vi s pour l'Eglise, pour pain vin luminaire Icy*

*vi s*

*Steenkerque*

*28 Le troisieme xbre mille sept cent soixante et un Jean thomas mahieu, manant demeur[a]nt a Steenkerque, a vendu au bourguemaitre et Echevins de petit Enghien, parmi la som[m]e de quatre cent florins argent fort, et de change une rente de trente deux livres et huit sols franche laquelle rente ils ont acquise au profit des leurs pauvres et Eglise avec des capitaux deniers des plusieurs petites rentes remboursees, cy apres declarees, hors du gros de laditte rente de trente deux livres huit sols, il en vient a l'Eglise vingt-noeuf sols six deniers les biens raportés pour assurance sont expliques dans l'article des pauvres p 15 art 17*

*Icy*

*xxix s vi drs*

f° 13

*Declaration des rentes remboursees*

*Les heritiers Jaqueline Ancart*

*Les demoiselles Walravens*

*Jean baptiste pletin pour pain vin et luminaire de l'obit fondé par le Sr Jean D'yve en son tems seigneur de Warelles*

*le folio 14 est manquant*

*Héritages (legs) au profit de l'église (dates non précisées)*

f° 15

*29 L'Eglise de petit Enghien est heritiere de d'un demy bonnier de pret gisant a petit Enghien appelez lindekensmeerchs tenant a la valy[s]e cats tenant aux heritiers le plat, au Sr de Blende en action de sa fem[m]e aux hoirs du Sr Dassonville*

*30 Item d'un demy bonnier de terre labourable gisant a Bierges appelez le Baude ten[an]t au Seigneur de ham de deux*

*côtés et aux pauvres de Bougard*

*31 Item d'un Jou[r]nel de pret gisant audit Bierges, tenant au rieu aux dames de Sainte Waudru de mons et seigneur de hamme de deux côtés*

En fin de cette deuxième partie du manuscrit, on retrouve - a quelques graphies près - la même mention et les mêmes signatures que transcrites plus haut après le f° 22 de la première partie. Une dernière mention termine le cartulaire :

*Ce present Cartulaire des biens et Rentes appartena[nan]t a l'Eglise de petit Enghien a été renouvelle en l'an 1765 et tiré suivant les anciens comtes et chassereaux deument calculé et confronté et de plus par connoissance des debi-  
rentier fait et passé audit lieu xvi fevrier 1765 pardevant  
les mair et Eschevins de petit enghien et warelles*

## CONCLUSION

Les revenus de la table des pauvres atteignent, pour cette année 1762, la somme de 133 livres, 12 sous et 4 deniers. Ils sont très largement supérieurs à ceux de l'église qui, pour la même période, sont de 36 livres, 12 sous et 10 deniers.

Par ailleurs, la table des pauvres recueille près des trois quarts (72,94 %) de ses revenus à Petit-Enghien, ce qui paraît assez logique. Par contre, l'église ne trouve à Petit-Enghien que 13,88 % de ses ressources, le principal provenant de Bierghes (66,69 %).

En dehors de ces deux paroisses, les revenus des pauvres et de l'église proviennent de Hérinnes, Tollembeek et, pour une part négligeable, de Steenkerque.

Les héritages (legs), tant au profit des pauvres (cinq bonniers) que de l'église (un bonniers, un journal) sont de peu d'importance, d'autant qu'il s'agit d'un patrimoine à recevoir et non de ressources annuelles.

Les rentes en nature au bénéfice des pauvres atteignent 5 muids, 2 rasières et 2 quarts soit 1867 litres de blé. L'église par contre ne disposait pas de ce type de revenus <sup>(88)</sup>.

---

(88) Les calculs ci-dessus ne tiennent pas compte des réinvestissements (remplacement des rentes remboursées) dont questions aux f° 15 à 18 (pauvres) et 11 (église).

Dans l'annexe qui suit, on trouvera une table onomastique sans doute utile au chercheurs ainsi que les informations annoncées dans le corps du texte concernant les mesures agraires et les monnaies.

Nous tenons à remercier Bernard Roobaert qui, après lecture de cet article, nous a proposé d'utiles conseils soit pour l'identification des noms de lieux ou de personnes, soit pour d'utiles références de toponymie ou dialectologie.

---

Pour la simplicité, tout en assurant une marge d'erreur négligeable, les pourcentages sont arrêtés à la deuxième décimale et basés sur les rapports des livres à l'exclusion des sous et des deniers.

## ANNEXE

### Mesures agraires ayant cours au XVIII<sup>e</sup> siècle:

Pour se faire une idée des variations importantes des mesures anciennes d'un lieu à l'autre, nous donnons ci-après, sous forme de tableau, les données recueillies par Omer Henrivaux lors de ses recherches en Brabant <sup>(89)</sup>.

	PIED	VERGE	BONNIER
Bruxelles	0.275 m	-	-
Louvain	0.285 m		
Nivelles	0.277 m	16.5 pieds de Ni.	83.5 ares
Namur	0.295 m	16.5 pieds de Na.	94.5 ares
Liège	0.291 m		
Mons	0.293 m		
Gembloux		18.5 pieds de Ge.	111.6 ares
Jodoigne		16.5 pieds de Jo.	88.7 ares
La Hulpe		20 pieds de La.	121.6 ares

Dans la seigneurie d'Enghien, les plans cadastraux établis en 1826 pour le relevé des propriétés du duc d'Arenberg à Hérinnes et Tollembeek renseignent la verge égale à 18 pieds de Hainaut.

On constate que, de Nivelles à La Hulpe, le bonnier peut varier de près de 50 %.. D'une manière générale, le bonnier peut être comparé à un bon hectare d'aujourd'hui. Plus précisément 1 ha 15 ca, soit 4 journal<sup>s</sup> <sup>(90)</sup>.

Un journal de terre contenait la surface agricole qu'un fermier de l'époque pouvait travailler en un jour. A Petit-Enghien, il

---

(89) O. HENRIVAUX, *Instruments de travail Les mesures d'autrefois* dans *CHIREL*, t. 1, 1987, pp. 217-218. Docteur en théologie, Henrivaux est le fondateur (1983) du *CHIREL* et est à l'origine de deux colloques consacrés à l'histoire de l'abbaye de Villers-la-Ville.

(90) Temperman ajoute cependant que *selon les auteurs*, le bonnier varie de 1 ha 11 à 1 ha 24. H. TEMPERMAN, *Histoire des communes rurales de Hoves et de Graty*, dans *ACAE*, t. 15, 1957, p. 189, n. 1. Pour la facilité nous retiendrons donc la moyenne de 1.15 ha.

équivalait à 28 a et 77 ca et contenait 100 verges <sup>(91)</sup>.

## Monnaies

Les revenus sont exprimés en livres *tournois*, chaque livre valant 20 sous ou deux cent quarante deniers. Seuls, ces derniers circulaient comme moyen de paiement, la livre et le sou étant, dans l'ancien régime, des monnaies de compte. Toutes les monnaies coursables, *escalin*, *doublon*, *ducat*, *vieze mite*, *denier parso*, *denier fort*, *mouton de Brabant* <sup>(92)</sup> ..., étaient converties en monnaies de compte. Quant à la livre parisienne - instituée à Paris - elle fut supprimée en 1667.

Le denier circule en occident depuis l'époque carolingienne. Déjà en usage sous Pépin le Bref, Charlemagne, dans l'esprit de concentration du pouvoir dans ses états, en généralise l'usage. La livre carolingienne pèse 436 grammes. Le denier d'argent en étant la 240<sup>e</sup> partie pèse 1,4 gr.

Le partage de l'empire conduit à la diversité des ateliers monétaires, mais le denier traverse les siècles. Toutes les monnaies s'y réfèrent. Le célèbre *gros* de saint Louis vaudra 12 deniers, *l'esterlin* des comtes de Namur en vaudra 4 <sup>(93)</sup>.

Le compte de l'église et des pauvres, de 1762, fait état indistinctement de *sous* ou de *patars* (par exemple aux articles 45, 46 de la première partie). Ces deux appellations sont équivalentes à un vingtième de livre tournois. Suite à la création de la *Jointe des Monnaies* (1749), l'impératrice Marie-Thérèse tenta de simplifier l'usage des monnaies des Pays-Bas espagnols qualifiés à l'époque, de *Babel monétaire*! Ce n'est

---

(91) Matthieu se base ici sur un registre du XVII<sup>e</sup> siècle *déposé aux archives communales d'Enghien* (aujourd'hui disparues). E. MATTHIEU, *Mélanges*, dans ACAE, t. 6, 1898-1907, p. 404. Catherine Keustermans reprend cette valeur (ACAE t. 25, p. 147, n. 3). Y. DELANNOY, *Anciennes mesures agraires du baillage d'Enghien* dans ACAE, t. 14, 1964-1966, p. 96. Cet article a paru en néerlandais: *De oude landmaten van het land van Edingen*, dans HOLVEO, 1979, t. 7, p. 54.

(92) On trouvera quelques conversions de ces monnaies en livre/sou/denier du XVIII<sup>e</sup> siècle dans E. MATTHIEU, *Anciennes mesures en monnaies en usage au baillage d'Enghien*, dans ACAE, t. 6, 1898-1907, p. 404.

(93) Anonyme, *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, éd. 1990, Paris, annexe II, Les monnaies, pp. 451-452. Alphonse COURTAÏN, *Les monnaies des comtes de Namur*, conférence du 19 oct. 2002, colloque de numismatique, Enghien.

pas le lieu ici de présenter le système complexe des monnaies circulantes et de comptes à l'époque autrichienne <sup>(94)</sup>.

Pour l'indication des revenus, nous avons respecté la présentation du manuscrit, par exemple *ii l iii s vi drs*. Un manoeuvre gagnait 5 à 8 patars par jour en 1750, ce que confirme René Denys <sup>(95)</sup>. Par contre, un maçon ou un charpentier gagnait plus du double, soit 1 livre par jour. A titre indicatif, une livre permettait d'acheter 3 poulets ou six grives; une vache valait 32 livres.

Certains articles font référence à *l'argent fort*. Ce dernier se réfère à la valeur absolue du métal constituant la monnaie concernée: une livre d'argent fort signifie le poids d'une livre d'argent métal. A l'inverse une livre *d'argent courant* concerne une monnaie dont l'aloï varie selon le désir de l'autorité émettrice.

*L'aloï*, c'est à dire le poids de métal précieux contenu dans la monnaie de paiement (circulante), varie selon la politique royale, princière ou émettrice. Le rapport livre/sou/denier restant constant (1/20/12).

### Table onomastique

Il arrive - rarement - que le texte de certains articles ne permette pas d'identifier un nom propre, celui d'une personne ou celui d'un lieu. Dans ces quelques cas, nous avons choisi la meilleure probabilité. La lettre s indique une signature figurant après l'article 63. La lettre t indique le titre du premier folio. Les chiffres en italique se rapportent à la seconde partie du manuscrit, relative aux biens d'église. Certains noms sont situés dans les titres séparant les articles; dans ces cas, il sont référencés à l'article qui précède.

---

(94) On en trouvera une bonne description dans l'article de M. MOREAUX, *La vie au village à l'époque autrichienne* dans *La Vie Numismatique*, n° 10, 1997, pp. 328 à 334. Les pièces en circulation à l'époque qui nous concerne, sont largement décrites dans *La numismatique au siècle des Lumières 1683-1794*, exposition de la Banque Nationale de Belgique dans le cadre d'Europalia 1987, Österreich.

(95) J. REYGAERTS, *De quelques aspects d'Enghien sous l'occupation française 1745-1749* dans *ACAE*, t. 26, Enghien, 1990, p. 60, n 10. *Onze patars, le salaire d'un ouvrier pour une journée et demi de travail*. R. DENYS, *A propos de haute justice: l'instruction d'un crime d'homicide à Rebecq, en 1590* dans *BCHEB*, n° 9, avril 2002, p. 119, n. 4.

Au préalable, nous relevons ci-après les noms de personnes dont les fonctions sont définies dans le cartulaire de 1762 :

Charles Pitteurs, curé de Petit-Enghien  
 François Bouvet, mayeur de Petit-Enghien  
 N et D Hondelighen, échevin de Petit-Enghien ou de Warelles  
 N. Paternôte, idem  
 F. Boremans, idem  
 T. J. Baccart, idem  
 Nicolas G. Maes, idem  
 Pierre Wijns, idem  
 J.B. Bransey, idem  
 Dominique Camberlin, prêtre et chanoine d'Antoing  
 Courrier ou Decourriere, baron de  
 Bowe, avocat licencié a Bruxelles  
 Gille van den Elschen, maréchal-ferrant a Enghien  
 Madeleine et Anne Beechmans, béguines à Bruxelles  
 Bertrand, archiprêtre de Grammont, curé d'Apelterre  
 Carensi, marquis de  
 Derbaix, medecin  
 Mayeur, pasteur

<b>Noms de personnes et de lieux</b>			
		Bertrand (archiprêtre)	6
	art.	Beudin (rieu)	47
Ancart Jacqueline	28	Beuvelez Jean François	22
Anseau Guillaume	29-35-21	Bierges	47-30-31
Anseau Jean-Baptiste	29-32-55	Blander Jean	31'
Anseau Guillaume	55	Bon Dieu (pré)	25
Antoing	63	Bonvie	24
Arenberg (duc d')	63	Bordeelblocq (rue)	42
Ath	1	Boremans F.	s
Baccart Gille	20-22	Bosquet Jean-Baptiste	47
Baccart T.- J.	s	Boucherie	13
Bascour Denis	2	Bouchez Pierre-François	25-23
Basse Wastine (Ghistenne)	57-7	Bougard	30
Basserode	1	Bourdeau	2
Bauduen Jean François	15	Bous(s)art	49-1-18-26
Beechmans Anne	39	Boussan (Boussart)	46
Beechmans Magdelene	39	Bouvet F. (mayeur)	s
Bergerie	63-8-25	Bouvet Francois	37-2
Bernier Pierre	22	Bowe	48
Bersels	24	Bransey J.-B.	s

Bredat Guillaume	60-25	Cuvelier Pierre	45-19
Brulez (bonnier)	10	Cuvelier Joseph	26-27
Brunehaut (chaussée)	39	D'Agencourt	51
Bruxelles	14	D'Arondeau	35
Buys Jean	10	Daelman	15-16-25- 46-50-63-4-10
Cailbié	6	Dalmon	3
Camart Nicolas-Adrien	37	Dassonleville	15-23-29
Camberlin Dominique	63	De Bavay Anthoinette	45
Camberlin Guillaume	5	De Blende	47-29
Camberlin Hermesse	6-19	De Bus	51
Camberlin Louïs	45-19	De Coq Jean	24
Camberlin Philippe Joseph	63	De Corte Jean-Baptiste	43-24
Cammaert Adrien	58-59	De Corte Pierre	43
Carbon	24-35	De Crenin	32-21
Carensi (marquis de)	35	De Foulon	58-4
Carmes	31'	De Frane (ruelle)	5
Cautreken (Basse Wastine)	55	De G(r)and Jean	50-17
Cerf	11	De Grand Mont (curé d'Apelterre)	6
Chapelerie Ste Anne	49-18	De Grelle Adrien	16-63
Chapellerie	4	De Grune	16-18-27-22
Chapitre Ste Gertrude (Nivelles)	49	De Haech Josse	47
Codestraete (Cachette de, ruelle)	38-4-5-17	De Henin Claude	15-3-20
Colins	61	De Hu Jean-Baptiste	t-17-38-50-4
Conceptionistes	31'-18	De Lannoit	31'-47
Conduyts Martin	29	Delwart Gille	14
Condyts Marin	55	De Pretre Nicolas	8
Confrérie Notre-Dame	12	De Quenne Gille	30
Confrérie Saint-Jean	13	De Soulon	17
Coquiane	24	De Stray Martin	2-3
Coquiane( Chapelle de)	42	De Trye (cense )	47
Corduanier Philippe	13	De Lannoyt	24
Cornet Elizabeth	43-44	Delcroix Jacques	23-24-7
Cornet Nicolas	43	Delcroix Pierre François	8
Cortenbos Adrien	17	Deltrompe	3-10
Cortenbos Michel-François	51	Denis Jean	23-7
Couremam Laurent	62	Denis Pierre-Joseph	23-24-57-7
Courrier (Baron)	18-54-57-62-46	Derbaix (médecin)	10
Crocheau Pierre	57	Derdelincs Pierre	11
Croesenel	35	D'Espagne Gabriel	3
Cuvelier Jean Joseph	18-36-26	Despret	47
Cuvelier Jean-Phillipe	36		

Dessoivre	28-62	Honspute (la)	51-58-59-61
Drouillot Jean	27	Hoquet Delwart	47
Drouillot Paul	27	Hoves,	55-17
Du Bois d'Hoves Nicolas	43	Huwart Anne Marie	23
Du Bois Jean-Baptiste	53	Langhewijde	15
Duquene (Ham)	3	Latinus Anthoine	12
Durais Joseph	43-44	Latinus Jacques	12
Duwel Barbe Catherine	27	Laurent Gille	53
D'Yve	28	Le Baude	30
Enfer (l')	39	Le Duc Pierre	38-17
Ernaut Jean Baptiste	21	Le Fevre Laurent	47
Ernaut Nicolas	15-25-50	Le Grand	2
Ernaut Paul	21	Le Maret	47
Esteincupe (d', rieu)	51-59-60	Le Plat	29
Esteinkerque (d')	54	Le Soil Etienne	9
Etoile	11	Le Vainot	47
Figuet Laurent	37	Le Verd	27-36-47-10
Flament Bertrand	31'	Lespesse	22
Foulon	25-51	Leuquene	22
Gallez Jacques	50	Lindekensmeersch	29
Gallez Jean François	25	Louvain	63
Gérard Jacques	7	Maes Anne	16
Ghem Martin	1	Maes Catherine	16
Ghilin Nicolas	36	Maes Jean	8
Godré	13	Maes Nicolas G.	s
Golof Nicolas	7	Maetens	4
Golof Pierre	7	Mageries	23
Gondry Guillaume	25-53	Mahieu Jean-Thomas	47-28
Gouvet François	31'	Mahieu Joseph	16
Grenel	30	Mahy François Joseph	11
Guilbert Pierre	47	Mahy Joseph	1-7
Guilmot Vincent	47	Mahy Pierre	7
Gullemerch	14	Marbaix	29-55
Haiwiere (abbaye)	60	Marché aux bêtes	12
Ham	30	Maret	15
Hamys Jean	36	Martin de Corte	44
Heremans Catherine	25	Mauroy Lucas	35
Herines	40-13	Maurois Jean Baptiste	11
Hollembroucq	63-20-23	Mayeur (pasteur)	26
Hondelinghen D	s	Melo Maximilien	2
Hondelinghen N.	s	Michel Jean-Baptiste	9

Moeremans Adrien	15	Sa(o)lvé Jean Baptiste	14-20
Mons	63-1-3	Schole Cats	8
Mulpas Jean-Baptiste	26	Scuytener	26
Mussing (seigneur de)	1-47	Simon Joseph	49-18
Nachtergaele Antoine	33-34	Stal Jean	15
Neukermans Jacques	9	St Aubert (Cambrai)	40
Neve Jean-Baptiste	27	St Nicolas (chapelle)	10
Nicodeme	29-55	St Nicolas (hôpital)	20
Nicolas Paul	47	St Sauveur (chapelle)	10
Niels Joseph	27	Ste Waudru	31
Niels Marie Anne	27	Steenkerque	62-28
Oebaix	47	Steincup (rue)	43-9
Olivier	1	Stocquoÿ	45-47-6
Ost Jean Baptiste	1	Stoquoy (trieu du)	63
Paradis	50-17	Tassignon Jean	19
Paridaens (Hal)	6	Tassignon Gille	28
Paternôtre N.	s	Tassignon Nicolas	26-25
Peremans Pierre Joseph	9	Tassignon Pierre	28
Peetermans Antoine	25	Tilleulaubois	45-59-19
Peetermans David	42	Valyse	29
Pelsenail Jean-François	6	Van Denelschen Gille	46
Philippe Ernaut	48	Van Laethem Joseph	61
Piquet Guillaume	9	Van Rossom François	14
Piquet Jean	9	Van Snicq Louis	42
Piquet Pierre	10	Vandeneucker Jean	15
Pitteurs Charles (curé)	s-48	Vandeneucker Jos	15
Pletin	47	Vandeneucker Guillaume	15
Pletin Jean-Baptiste	25-58-28	Vanderhaegen	5
Pletinckx Adrien	6	Vanderhaeghen	47
Pro(e)vot Pierre	14-5	Vandermeulen Jean	12
Queverchain	21	Vanderstiene	46-26
Rassignon Jean	28	Vandighom Joseph	7
Rebec	47	Vanlaethem Luc	12
Rebecq (abbaye-hôpital)	61	Vastersaeghe Pierre Joseph	3
Rebs	24	Vieleuze	2
Ricourt Martin	37-61-9	Wachain	10
Rondeau Pierre Joseph	35	Walravens Louis	16
Roussiel Guillaume	16	Walravens	47-28
Roussiel Thomas	11	Warelles	52-63-19-20
Saere de Blende	47	Warnant	47
Salvé Charles	14	Wastine	54

Waterhaendries  
Waudru (Ste)

15  
13

Wijns Pierre

s